



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de: BIOWASH ALL PURPOSE

Date de révision: mercredi 31 janvier 2024
S123.454

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

BIOWASH ALL PURPOSE

UFI: NGA9-EY56-T202-QFTQ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Produit probiotique pour le nettoyage des surfaces intérieures

Concentration d'utilisation: Concentré à diluer à 0.4%

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

GOHY s.a.

Route Zénobe Gramme 33B

4821 Andrimont

Tél: 087468468 — E-mail: info@gohy.be — Site web:

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

EUH208

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes

Mention d'avertissement

aucun

Mentions de danger

EUH208: Contient (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3:1)). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

aucun

Contient

aucun

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges:

Lauryléthersulphate de sodium	≤ 5 %	Numéro CAS: 68891-38-3 EINECS: 500-234-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488639-16 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H318 Eye Dam. 1 H412 Aquatic Chronic 3 Informations supplémentaires: H318 >10 % ; H319 5-10 %
éthanol	≤ 2 %	Numéro CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43 Classification CLP: H225 Flam. Liq. 2 H319 Eye Irrit. 2 Informations supplémentaires: H319 >50%

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3:1)	≤ 3 ppm	Numéro CAS: 55965-84-9 EINECS: 911-418-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764691-48 Classification CLP: H301 Acute tox. 3 H310 Acute tox. 2 H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1 H317 Skin Sens. 1A H330 Acute tox. 2 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1 Informations supplémentaires: H314 Skin Corr. 1B >0,6% ; H315/H319 0,06 - 0,6% ; H317 Skin Sens. 1A > 0,0015% ; EUH208 0,00015% - 0,0015% ; M (Acute) = 100 ; M (Chronic) = 100
--	---------	--

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	rincer à l'eau.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
Ingestion:	rincer d'abord avec beaucoup d'eau, consulter un médecin si nécessaire.
Inhalation:	en cas d'inconfort sévère ou persistant : déplacer à l'air frais et consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau:	aucun
Contact avec les yeux:	rougeur
Ingestion:	diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
Inhalation:	aucun

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Produit probiotique pour le nettoyage des surfaces intérieures

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

éthanol 1907 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	pas besoin de moyens de protection respiratoire. En cas d'exposition nocive, utilisez des masques antigaz du type ABEK. A utiliser éventuellement avec une ventilation d'extraction suffisante.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
Contrôles environnementaux:	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
Contrôles techniques:	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique 20°C:	liquide
Couleur:	bleu
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition:	78 °C – 100 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Limite inférieure d'explosion (Vol %):	3,000 %
Limite supérieure d'explosion (Vol %):	19,000 %
Point d'éclair:	/
Température d'auto-inflammabilité:	370 °C
Température de décomposition:	/
pH:	7,0
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	1 mm²/s
Solubilité dans l'eau:	complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	5850 Pa
Densité relative/20°C:	1,0050 kg/l
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	1 mPa.s
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	2,000
Composé organique volatile (COV):	1,50 %
Composé organique volatile (COV):	18,036 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

aucun

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: > 2 000 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2 000 mg/kg

Lauryléthersulphate de sodium	DL50 orale, rat:	≥ 5 000 mg/kg
	DL50 dermale, lapin:	≥ 5 000 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 50 mg/l
éthanol	DL50 orale, rat:	≥ 5 000 mg/kg
	DL50 dermale, lapin:	≥ 5 000 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	≥ 50 mg/l

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3:1)	DL50 orale, rat:	457 mg/kg
	DL50 dermale, lapin:	660 mg/kg
	CL50, Inhalation, rat, 4h:	1,23 mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Lauryléthersulphate de sodium	CL50 (Poisson):	7,1 mg/L (96h)
	CE50 (Daphnies):	7,2 mg/L
	CE50 (Algues):	27 mg/L
	CSEO (Algues):	0,93 mg/L
	CE50 (Microorganismes):	7,5 mg/L
éthanol	CL50 (Poisson):	13000 mg/L (Oncorhynchus mykiss)(96h)
	CE50 (Daphnies):	12340 mg/L (48h)
	CE50 (Algues):	275 mg/L (Chlorella vulgaris)(72h)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Les tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
éthanol	Log Pow: -0,35

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 2

Solubilité dans l'eau: complètement soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Dans les concentrations données, le produit peut être rejeté dans des égouts à condition d'être neutralisé jusqu'au pH 7. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): non applicable

Numéro d'identification du danger: non applicable

14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: non applicable

Indications supplémentaires: non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 2

Composé organique volatile (COV): 1,500 %

Composé organique volatile (COV): 18,036 g/l

Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004: Agents de surface anioniques < 5%, Agents de surface non ioniques < 5%, Parfums (Butylphenyl Methylpropional), Conservateurs (Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Numéro du Chemical Abstract Service
CLP:	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
CL50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50:	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Nr.:	Numéro
PTB:	persistant, toxique et bioaccumulable
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
UFI:	Estimation de la toxicité aiguë
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH208 Contient (mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazolin-3-one (3:1)). Peut produire une réaction allergique. H225 Flam. Liq. 2: Liquide et vapeurs très inflammables. H301 Acute tox. 3: Toxique en cas d'ingestion. H310 Acute tox. 2: Mortel par contact cutané. H314 Skin Corr. 1B H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. H317 Skin Sens. 1A: Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Eye Dam. 1: Provoque de graves lésions des yeux. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Acute tox. 2: Mortel par inhalation. H400 Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

aucun

Numéro de référence SDS

ECM-110964,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.